

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du St-Laurent

307 P NP DM29

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

6212-04.002

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447
Courriel : gaz_de_schiste@bape.gouv.qc.ca

Mémoire sur le gaz de schiste

2 pages

Bonjour,

Je suis une citoyenne de Saint-Bernard de Lacolle. Je fais partie activement du C.A.P.E. Jardin de Napierville (Citoyen en Action pour la Protection d'Environnement), mais c'est à titre personnelle que j'adresse au BAPE ce présent mémoire.

Je crois que même si il y avait une nouvelle législation qui devrait obliger l'Association pétrolière et gazière à prévoir un important fonds d'indemnisation qui serait géré par un tiers. Les compagnies de forage, quant à elles, devraient avoir l'obligation de se prémunir d'une police d'assurance responsabilité suffisamment élevée afin de couvrir toute conséquence qui pourrait s'ensuivre des opérations de forage.

Ce serait à mon avis, un strict minimum à atteindre, car lorsque mon eau sera contaminée elle le sera pour des décennies et même temps et aussi longtemps que nous ne trouverons pas de moyen pour la décontaminée.

Que sera notre vie sans eau potable?

Avec quelle eau pourrons-nous cultiver nos légumes?

Sûrement avec de l'eau embouteillé pris à même nos réserves d'eau naturelle que le gouvernement obtient \$00.07 du mètre cube (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/redevance/reglement.htm>).

« Le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau a été adopté le 1^{er} décembre 2010 et s'applique à compter de l'année 2011. La première redevance sera donc perçue avec la déclaration annuelle de prélèvements d'eau prévue au plus tard le 31 mars 2012.

Ainsi, toutes les industries qui prélèvent ou utilisent 75 m³ d'eau et plus par jour, directement de la ressource ou à partir d'un système de distribution d'eau sont visées.

Le taux de la redevance est fixé à 0,0025 \$ par mètre cube d'eau utilisé, à l'exception de l'eau utilisée pour les activités suivantes pour lesquelles le taux de la redevance est fixé à 0,07 \$ par mètre cube d'eau utilisé :

1. la production d'eau en bouteilles ou dans d'autres contenants, que cette eau soit destinée à la consommation humaine ou non;
2. la fabrication de boissons (code SCIAN 3121);

3. la fabrication de produits minéraux non métalliques (code SCIAN 327), lorsque de l'eau est incorporée au produit;
4. la fabrication de pesticides, d'engrais et d'autres produits chimiques agricoles (code SCIAN 3253), lorsque de l'eau est incorporée au produit;
5. la fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base (code SCIAN 32518), lorsque de l'eau est incorporée au produit;
6. l'extraction de pétrole et de gaz (code SCIAN 211).

Les fonds recueillis par le biais des redevances sur l'eau permettront ensuite de réaliser plusieurs des engagements gouvernementaux touchant la gestion intégrée des ressources en eau et l'acquisition de connaissances. «

Lorsque je constate, que les industries de tous genres, Bière, boissons gazeuses et... ont une redevance minime contrairement à ce qui m'attend comme frais pour mon puit, mon eau potable, ma survie en tant que citoyenne du Québec.

À titre informatif, je vais payer \$6,28 pour mille litres d'eau... Je comprends que de l'eau pour ma piscine est un produit de luxe, mais pour ma part, c'est pour protéger mon puit d'eau potable que je paie le prix pour le remplissage de ma piscine, car pour moi mon puit d'eau potable n'a pas de prix. Prix que je payerai avant longtemps car ma région regorge de gaz de schiste.

Je constate que le prix de la vie des citoyens du Québec ne vaut pas grand-chose pour nos décideurs comparativement aux dollars qu'ils peuvent acquérir en faisant plaisir à tout les lobbies pour emplir soit disant les coffres de l'état, et surtout celle de l'industries du gaz et du pétrole de schiste.

Nous possédons une richesse collective inestimable que l'on appelle l'eau, l'OR BLEU auquel les grandes industries achètent à un prix dérisoire. Demandons des redevances juste pour notre ressource d'eau et nous aurons autant de redevances et moins de pollution.

Toutes les technologies sont présentes et inventés (électricité, panneaux solaire, géothermie, moteur à eau...) pour sortir de l'air du pétrole ou du moins de diminuer notre indépendance au pétrole. Je ne comprends toujours pas pourquoi nos décideurs s'entêtent à vouloir à tout prix nous précipiter dans un état de misère en menacent nos réserves d'eau potable.

Je trouve que pour le moment, nous n'avons pas encore les moyens technologiques d'extraire le gaz de schiste de façon sécuritaire. Selon différents reportages, articles de journaux et même plusieurs documentaires, il m'apparaît inconscient de la part de notre gouvernement d'aller de l'avant avec l'exploitation des gaz de schiste.

En conclusion je peux vous dire que je suis contre l'exploitation des gaz de schiste.

Fin du document

Bien à vous

Jeannine Pinard

